



Madame la Directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

À 2 semaines des vacances scolaires, le Ministère donne la possibilité de remettre en cause les rythmes scolaires. La FSU dénonce encore une fois la précipitation avec laquelle l'Administration accepte d'étudier la situation alors que le décret n'est pas encore paru. Pourtant 132 écoles ont d'ores et déjà fait remonter des demandes.

Cette question aurait dû être reportée à l'année prochaine pour que tous les partenaires aient le temps de la réflexion et de l'organisation. Or nous nous retrouvons aujourd'hui à faire face à des injonctions ministérielles que le département décline dans l'urgence et sans concertation avec les organisations syndicales, faisant fi, une fois encore, du dialogue social. Cette précipitation désorganise le service, met les élèves, les familles, et les enseignant.es en difficulté.

Les rythmes scolaires doivent être pensés en cohérence avec toutes les mesures nécessaires à la réussite de tous les élèves et sur tout le territoire. La FSU rappelle son souhait de remise à plat de cette réforme des rythmes scolaires, en lien avec la recherche, notamment en chronobiologie, ce qui nécessite un temps de réflexion suffisant, de manière à favoriser les conditions d'apprentissages scolaires des élèves et améliorer les conditions de travail des enseignant.es.

La FSU attire également l'attention sur les conséquences pour les emplois des agents territoriaux qui sont bien souvent en contrats précaires. Il s'agit d'en mesurer l'impact. La FSU redit l'importance à accorder à la qualité des temps, qu'ils soient scolaires ou péri-scolaires. Ce ministère étant aussi celui de la jeunesse et de la vie associative, elle rappelle que les missions de ces personnels sont également indispensables pour conduire à bien ces enjeux.

Avez-vous fixé un calendrier contraint pour ces modifications? La FSU souhaite une date butoir pour éviter un décalage très important dans l'organisation des opérations de rentrée et que celles-ci soient terminées en juin pour permettre une rentrée sereine à tous les partenaires.

La FSU est plus qu'inquiète sur l'organisation de la rentrée scolaire 2017 / 2018.

Selon le ministère, « bâtir l'école de la confiance » passe par l'objectif global de 100 % de réussite au CP, par le dédoublement des classes et la possibilité de revenir à une semaine scolaire sur quatre jours.

Or, la FSU ne saurait se satisfaire d'un traitement fait de manière segmentée ; au contraire, il s'agit bien de traiter de toutes les conditions essentielles à la réussite de tous les élèves pour bâtir l'école de la confiance

La confiance que souhaite Monsieur le Ministre ne se décrète pas. Elle se construit sur la réalité des mesures prises, par le respect effectif de l'engagement des personnels et de leur expertise professionnelle. C'est leur voix et leurs propositions que nous continuerons de porter pour mieux assurer la réussite de tous les élèves. Une fois encore, le SNUipp-FSU constate la distorsion entre un discours entendu et une réalité aux antipodes d'un projet ambitieux et formateur pour la jeunesse.. Nous sommes déjà en colère moins d'un mois après la nomination du ministre et de ses annonces destructrices sans une once de dialogue social. La profession gronde même si vous ne l'entendez pas. Ce projet éducatif du quinquennat 2017-2022 s'annonce mal à tous points de vue sur de nombreuses questions, pour les enseignant-es, pour les élèves et pour les parents. Si vous ne nous écoutez et ne nous entendez pas, vous aurez à craindre le mécontentement général de tous les fonctionnaires à bout d'une gestion sans négociation et compromis.

Pour ce qui est du 2nd degré, cette première année de mise en place de la réforme du collège a

fortement dégradé les conditions de travail des collègues. Les professeurs exerçant en collège sont véritablement épuisés. L'ouverture rapide des discussions sur le collège est le fruit des luttes menées depuis 18 mois par le SNES-FSU et la profession pour dénoncer le caractère inefficace et injuste de cette réforme. Présenté comme un assouplissement, l'arrêté de juin 2017 desserre légèrement l'étau bureaucratique sur les EPI et l'AP et rétablit la possibilité d'une offre en Langues Vivantes Etrangères et Régionales et en langues et cultures de l'Antiquité, mais sans financement et en renforçant le renvoi au local de nombres de décisions. Les enseignements facultatifs sont clairement présentés comme un moyen pour les collèges de différencier leur offre de formation et, de fait, de se mettre en concurrence les uns avec les autres.

Le SNES-FSU continuera à informer et mobiliser la profession, pour l'abrogation de cette réforme du collège et de nouvelles discussions pour une autre réforme qui réduise les inégalités scolaires. Il demande l'établissement de cartes académiques des LVER et des options facultatives, dans le cadre d'une politique nationale.

En ce qui concerne la mesure « devoirs faits » Le SNES-FSU sera vigilant sur les modalités de mise en place de l'aide aux devoirs dans les établissements, et en particulier aux personnels l'encadrant : une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités scolaires qui s'opèrent dans le cadre des devoirs. Pour que l'aide aux devoirs aille dans ce sens, elle ne peut se faire sans moyens spécifiques ni personnels qualifiés.

Le SNES-FSU demande au nouveau ministre de revoir l'épreuve orale du DNB qui génère de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité des projets possibles (EPI, parcours) et de la diversité des grilles d'évaluation (locales). Un cadrage plus strict doit permettre de recentrer l'épreuve sur les contenus travaillés en classe en lien avec les programmes.

Il demande aussi une simplification des modalités du DNB pour plus de lisibilité. La prise en compte du positionnement des élèves sur les domaines du socle pour le DNB doit être remplacée par le contrôle continu de l'ensemble des disciplines. Le DNB valide les acquis du collège, sans nécessité d'évaluer le socle pour lui-même. En tout état de cause, dans la situation réglementaire actuelle, le positionnement des élèves sur les 8 composantes du socle doit être organisé dans le respect des textes : lors du conseil de classe du 3ème trimestre, dans une approche globale avec la contribution de toutes les disciplines. Quant au LSU... ne parlons pas de la surcharge de travail que cela a occasionné puisque les parents n'y ont pas accès... Tout ça pour ça !

Le Snes-FSU demande également l'amélioration des programmes avec à minima des repères annuels.

Enfin dans un certain nombre de collèges les effectifs par classe sont très élevés, dépassant les 30 élèves,

Nous vous demandons d'entendre les personnels en leur donnant des moyens. Ils sont en effet en souffrance dans ce contexte où on leur demande d'individualiser au maximum sans qu'ils en aient véritablement la possibilité.

Nous terminerons cette déclaration en évoquant la question de la gratuité des transports scolaires qui serait prochainement remise en cause.

L'Éducation Nationale est assurée par l'état. Celle-ci doit être gratuite.

Lorsque, pour des raisons d'effectifs et aussi pour une meilleure efficacité pédagogique, l'État a décidé de supprimer des classes uniques et de créer des RPI ou des Pôles scolaires, cela n'a pas changé la nature du service public qui est resté obligatoire, gratuit et laïque donc ouvert à tous quelles que soient par ailleurs les conditions économiques et sociales des familles.

L'égalité de tous devant le service public de l'Éducation nationale est un principe auquel nul ne peut déroger. Les familles ont droit à une école totalement gratuite.

Si des écoles rurales ont disparu et que des regroupements ont été créés, il n'y a aucune raison pour que ces décisions prises par l'Éducation nationale dans le cadre de la carte scolaire aient une quelconque répercussion sur les budgets des familles.

Nous déposons donc un vœu que nous souhaitons mettre au vote

Le CDEN de la Côte d'Or, réuni le 23 juin à Dijon émet le vœu suivant :

A la faveur du transfert de la compétence transports scolaires du département à la Région Bourgogne-Franche Comté à la prochaine rentrée scolaire, il apparaît que les disparités entre départements concernant le financement des transports scolaires seraient difficiles à surmonter et qu'une participation des familles pourrait être demandée.

En Côte d'Or le prix d'une carte de transport s'élève à 190 €/an. Il n'est pas impossible qu'au plan régional les coûts soient de cet ordre. Cette somme, dans notre département était jusqu'alors acquittée par les communes, les Sivos ou les communautés de communes selon le niveau choisi localement pour l'exercice de la compétence scolaire.

Le conseil départemental de l'Éducation Nationale, sans prendre position sur le niveau de collectivité devant prendre en charge les coûts des transports scolaires (Etat ? Région ? Collectivité locale assurant la compétence scolaire ?)

- *Rappelle que l'école primaire est gratuite pour les enfants et leur famille.*
- *Observe que les familles ne sont en rien responsables de l'absence d'école dans leur village et n'ont donc pas à subir les conséquences d'un regroupement scolaire même si celui-ci est parfaitement justifié sur un plan pédagogique.*
- *Refuse toute participation des familles au transport scolaire : un tel dispositif est contraire au principe de gratuité et engendrerait une rupture d'égalité entre les familles habitant la commune d'implantation de l'école et celles habitant les villages alentour.*